

**INTERVENTION** 12 NOVEMBRE 2014

## **SUJET : DÉCLARATION LIMINAIRE SUR LA SBM**

« La Société des bains de mer et le Cercle des Étrangers ont été historiquement une manne pour la Principauté et ses habitants.

Dès sa création, un cahier des charges très fourni prévoyait que cette société devait, entre autres, entretenir les routes, s'assurer de l'éclairage public, du ramassage et du traitement des déchets en plus de contribuer aux finances de l'État.

Une date marquante est le 14 février 1869 où le Prince Charles III décréta la fin de l'imposition directe pour ses sujets.

Depuis lors, cette société contribue à un très haut niveau aux financements divers de la Principauté, pour ne citer que les plus évidents :

- directement par versement au Budget de l'État d'une partie de ses bénéfices ;
- directement par l'emploi de Monégasques, de conjoints et de résidents, mais aussi de travailleurs français et italiens, soit un total de 3000 personnes ;
- indirectement par le paiement des charges sociales de ces employés tant en ce qui concerne la maladie que la retraite.

Le capital est majoritairement détenu par l'État. Un conseil d'administration est nommé et la direction est assurée par un Président délégué.

Schématiquement, trois branches la composent. Le secteur des Jeux, le secteur hôtelier et le secteur immobilier (en cours de développement). Ces rappels succincts permettent d'apprécier rapidement cette Société.

J'en viens maintenant au présent et surtout à l'avenir :

À aucun moment, il n'est précisé que les composantes de l'État, tant Gouvernement que Conseil National, gère directement cette entreprise.

Or, depuis des dizaines d'années, la SBM est un terrain de jeu où Gouvernement et Conseil National jouent à se rejeter la patate chaude, où les surenchères et les menaces se succèdent, où les plus vils grenouillages se développent, où les manipulations de toutes sortes font flores, où les luttes politiciennes (et je ne dis surtout pas politiques) servent des intérêts divers et divergents.

Des membres du Gouvernement, des membres du Conseil National, des responsables (ou plutôt des irresponsables) politiques, des hommes d'affaires, des cadres, des membres du Conseil d'Administration font souffler le chaud et le froid, manipulent, contrôlent, déstabilisent,



désinforment à longueur d'année, tiennent en otages les employés. Personne n'est réellement dupe mais la bonne société monégasque feint de croire que cette société a un fonctionnement normal.

Pour ce qui nous concerne au Conseil National, arrêtons de faire croire que nous sommes là pour modifier des carrières. Arrêtons de tenter de modifier ces carrières. Arrêtons de demander des créations de postes, de mettre en route des écoles de jeux qui ne font que diluer les revenus des employés de jeux de base. Arrêtons de créer de faux espoirs. Arrêtons de répandre ou de construire des rumeurs.

Il faut mettre un terme à ces dysfonctionnements ! Il faut avoir collectivement le courage de remettre cette société dans une situation concurrentielle et adulte.

Les résultats opérationnels sont mauvais depuis plusieurs années cela n'est un secret pour personne.

Laissons cette société, par ailleurs cotée en Bourse, vivre sa vie de société dans le respect des lois de notre pays, au premier rang desquelles la priorité d'emploi pour nos compatriotes.

Le Conseil d'administration et la direction générale doivent recevoir un mandat clair de l'actionnariat lors de leurs nominations.

Ce mandat doit préciser clairement les buts à poursuivre sous forme de points précis (financiers, sociaux...). L'actionnariat doit préciser une durée pour obtenir réalisation de ces points. Au terme de la période définie, trois ou cinq années sans doute, l'actionnariat (au premier rang duquel l'État monégasque) doit apprécier les résultats et en tirer les conséquences. Les conséquences peuvent aller de la révocation du CA et de la Direction jusqu'à leur confirmation pour la période à suivre avec des objectifs nouveaux à préciser.

Dans l'intervalle, le CA et la Direction doivent gérer sans influence extérieure la société pour mener à bien les missions confiées.

Ce n'est qu'au prix d'un assainissement des procédures, de l'arrêt des interventions que cette société, capitale pour notre pays pour nos compatriotes et ses habitants, pourra tenter de se redresser pour reprendre toute la puissance et la solidité qu'elle possédait auparavant.

Ce n'est qu'à ce prix qu'elle pourra continuer efficacement ses missions pour servir l'intérêt financier de la Principauté, le bien-être des Monégasques et des résidents, la satisfaction de ses clients, l'image de notre Pays à l'intérieur comme à l'étranger...

Je vous remercie pour votre attention. »

Jean François Robillon